



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DU LOIRET

CABINET
SERVICE DE PRESSE
ET DE COMMUNICATION

Orléans, le Vendredi 3 juin 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Point de situation à 13 h 30

Compte tenu des informations diffusées par Météo-France :

- **l'alerte de NIVEAU ORANGE PLUIE INONDATIONS est maintenue pour le département du Loiret jusqu'à nouvel ordre.**
- **le tronçon Loing Amont_Ouane est maintenu en vigilance « orange » jusqu'à nouvel ordre.**
- **Le tronçon Loing Aval est passé en vigilance « orange » ce matin à 10h et ce jusqu'à nouvel ordre.**
- **La Loire giennoise est maintenue en vigilance « jaune ».**
- **La Loire orléanaise est maintenue en vert.**

À 12 h 30, le SDIS avait effectué **3 150 interventions** et **492 interventions** étaient encore en cours.

Aucun mort ni blessé n'est à déplorer.

La circulation routière dans le département est impactée.

La circulation sur les axes principaux s'améliore (reste 103 points de blocage sur l'ensemble du département).

La RD2060 est ouverte à la circulation dans le sens Sens – Orléans sur 1 voie.

La Tangentielle est ouverte de la sortie Saran – RD2020 vers l'Est (Montargis) dans les 2 sens.



LE PREFET DU LOIRET

La Tangentielle Ouest est fermée ainsi :

- en direction Nord, entre la sortie rue Charles Bauhaire, jusqu'à la sortie rue de Pimelin
- en direction Sud, elle est fermée à partir de la sortie Saran RD2020, jusqu'à la sortie rue Charles Bauhaire.

La RD2060 est ouverte entre Orléans et Villemandeur.

Interdiction de circulation :

La circulation est interdite à tous les véhicules :

- dans les deux sens de circulation, sur l'A10, entre la bifurcation A10/A19 et la bifurcation A10/A71 (zone impactée).

- Dans le sens Nord Sud sur l'A10, entre la limite avec la zone Île-de-France jusqu'à l'échangeur n°11 au droit d'Allainville (la circulation reste libre entre cet échangeur et la bifurcation A10/A19 pour les dessertes locales)

- Dans le sens Sud Nord sur l'A10 à la bifurcation A10/A28 jusqu'à l'échangeur n°18 au droit d'Autrèche (37), et de l'échangeur n°15 au droit de Meung-sur-Loire (45) jusqu'à la bifurcation A10/A71 (la circulation reste libre entre les échangeurs n°18 et n°15 pour les dessertes locales) sur l'A71 de la bifurcation A71/A85 jusqu'à la bifurcation A10/A71.

Déviations obligatoires :

Dans le sens Est-Ouest : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A19 vers l'A10 nord (direction Paris ou itinéraire alternatif poids lourds).

Dans le sens Sud Nord : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A71 vers A 85 (direction Tours).

Dans le sens Ouest-Est : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A10 (sud) vers l'A28 (direction le Mans).

Interdictions complémentaires de circulation pour les poids lourds

La circulation des véhicules et l'ensemble des véhicules dont le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes est interdite dans les deux sens de circulation sur :

- la RD 2020 de Orléans à Vierzon
- le RD 2152 de Blois à Orléans
- la RD 976 de Tours à la limite entre le Loir-et-Cher et le Cher, et la RD 2076 de la limite entre le Loir -et -Cher et le Cher jusqu'à Vierzon (ex RN 76).



LE PREFET DU LOIRET

Un itinéraire de déviation alternatif au contournement par A11 est mis en place pour les poids lourds traversant la région d'est en ouest en provenance de l'A19 en direction de Tours :

- l'ensemble des sorties de l'A19 dans la limite du département du Loiret sont fermées aux véhicules et ensemble de véhicules cités ci-dessus
- à partir de la bifurcation A19/A10 suivre A10 vers Paris puis, sortie obligatoire pour ces véhicules à l'échangeur n°13 au droit d'Artenay, puis D 954 jusqu'à Allaines-Mervilliers puis D 927 en direction de Chateaudun, puis N10 en direction de Vendôme, puis N10 en direction de Tours.

L'A10 est interdite à la circulation :

- dans les 2 sens de circulation entre la bifurcation A10/A19 et la bifurcation A10/A71
 - dans le sens nord-sud, de la limite avec la zone Île-de-France jusqu'à la bifurcation A10/A19
 - dans le sens sud-nord, de la bifurcation A10/A28 jusqu'à la bifurcation A10/A71
- des déviations obligatoires sont mises en place :
- dans le sens est-ouest : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A19 vers A10 nord (direction Paris)
 - dans le sens sud-nord : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A71 vers A85 (direction Tours)
 - dans le sens ouest-est : déviation obligatoire pour tous les véhicules en provenance de l'A10 (sud) vers A28 (direction Le Mans)
- des mesures d'évacuation ont été prises pour les véhicules immobilisés du PK86 au PK93 (péage Orléans nord) dans le sens Paris-Province :
- Les centres d'hébergement d'Orléans (palais des sports) et de Saran (Gymnase de la Vallée du bois joli) ont été fermés, la majorité des personnes ayant rejoint leur domicile (les personnes restantes ont été hébergées à l'hôtel).
 - les chauffeurs de poids lourds ayant dormi dans leur véhicule ont été évacués par des véhicules militaires vers Saran où un hébergement à l'hôtel leur a été proposé.

Dès que la situation le permettra, les véhicules bloqués vont être évacués par des dépanneuses vers des aires de stationnement. Les propriétaires pourront récupérer leur véhicule ultérieurement.

2 centres d'hébergements restent ouverts dans le département, à :

- Chanteau
- Gidy



LE PREFET DU LOIRET

Réseau électrique :

2 000 foyers privés d'électricité sur le département, dont 1 100 sur Montargis.
L'électricité de l'Hôtel de Police de Montargis est rétablie.

Gaz

1 473 foyers sont sans gaz.

Eau :

9 communes rencontrent des problèmes de qualité de l'eau : Trigueres, Montcresson, Saint-Hilaire-sur-Puiseaux, Mormant-sur-Vernisson, Solterre, Cortrat, Fontenay_sur-Loing, Préfontaines, Nargis.

Une campagne de SMS malveillants indique que la préfecture du Loiret recommande de ne pas utiliser l'eau du robinet : les services préfectoraux ne sont pas à l'origine de ce message.

Les habitants des zones impactées doivent suivre les conseils donnés par les responsables de l'alimentation en eau potable (mairies, syndicats des eaux, sociétés fermières).

Réseau téléphonique :

11 antennes mobiles Orange n'émettent plus, mais l'ensemble du département reste couvert pour le réseau mobile.

8 000 lignes téléphoniques fixes, et 5 000 lignes ADSL, soit 10 000 foyers (certains foyers étant équipés d'une ligne fixe et d'une ligne ADSL)

Scolaire :

Un arrêté préfectoral prévoit la réouverture d'une partie des établissements scolaires à compter d'aujourd'hui, sauf pour les communes mentionnées en annexe de l'arrêté,

Économie :

L'information sur l'allocation d'activité partielle a été diffusé à l'ensemble des entreprises.

- 14 demandes de recours à l'activité partielle ont été déposés
- 12 ont été acceptées, et 2 sont en attente de compléments
- 7 nouvelles demandes sont en cours de préparation

L'information est toujours disponible sur le site internet de la Direccte Centre-Val de Loire : www.centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr

Le Centre Opérationnel Départemental reste actif, ainsi que la **cellule d'information du public de la préfecture : 02.38.62.48.48**

Contact-presse
02.38.81.40.35